MONTFAUCON
VILLAGE DU GARD

République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 09 février 2023 - N°1

L'an deux mil vingt-trois, le 09 février 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : **ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, BALAZUT Doriane, BIZZOTTO Janine, CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle, OURS Denis, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, MONTELS Fabrice.**

Absent excusé :

Il désigne Madame DUCARRE Céline, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation et propose le retrait du point sur la vente d'un terrain à IMBERT.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 08 décembre 2022 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2- **Amendes de police 2023**

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de d'augmenter et de prioriser la sécurité des usagers (piétons et vélos) chemin de Montlézon, rue du Rhône et rue de l'Ardèche, dans le cadre des subventions au titre des amendes de police de l'année 2023, susceptibles d'être accordées par le Conseil Départemental du GARD.**
**Il s'agit de la mise en place de radars pédagogiques, de l'installation d'une signalétique horizontale et de plateaux traversants.**

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3- Approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal de Montfaucon a lancé par délibération du 17 mai 2022 la prescription de la révision selon une procédure allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme communal approuvé. Elaborée à l'initiative et sous la responsabilité de la commune, l'objet de la révision allégée a pour seul objet la suppression de l'espace boisé classé qui concerne neuf parcelles appartenant à des particuliers et deux parcelles qui sont propriétés privées communales. L'ensemble étant classé en zone urbaine UC.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4- Convention Territoriale Globale CAF / COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de signer un avenant à la Convention Territoriale Globale signée, le 07/12/ 2021, entre la CA du Gard Rhodanien et la Caisse d'Allocations Familiales du Gard afin de bénéficier de la prestation "bonus" qui s'ajoute à la Prestation de service unique (Psu Petite Enfance) ou à la Prestation de service classique (Ps ALSH, Rpe, Laep, etc.)

Approuvé à la majorité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

*Questions diverses*

Néant

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h49.

Le secrétaire de séance,
DUCARRE Céline

Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier